

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN
PRÉSENTÉ LORS DE
LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
LE 4 OCTOBRE 2011**



INTRODUCTION

Il me fait plaisir, au nom des membres du conseil de l'arrondissement, de déposer le Rapport sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun. C'est dans le cadre prévu par la Loi sur les Cités et Villes que je m'adresse à vous ce soir.

Tout d'abord, je présenterai le rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal de même que les résultats de l'exercice 2010; je poursuivrai avec une analyse préliminaire de l'exercice 2011 et je terminerai par un aperçu des budgets pour 2012, soit le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

En 2010, aucune vérification spécifique n'a été faite par le Bureau du vérificateur général à l'arrondissement de Verdun. Eu égard aux recommandations émises en lien avec les précédentes vérifications effectuées, nous confirmons que pour quelques recommandations, un suivi est en cours lorsque jugé pertinent dans un contexte de ressources limitées et en changement.

ÉTATS FINANCIERS 2010 : RÉSULTATS ET ANALYSE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'arrondissement de Verdun s'est vu octroyer par la Ville de Montréal une dotation de 4 274 500 \$ au chapitre des revenus pour 2010 et de 35 095 100 \$ pour celui des dépenses. L'arrondissement a donc dû recourir à ses surplus et à l'imposition d'une taxe locale pour rencontrer son budget original de fonctionnement de l'année 2010 établi à 36 883 600 \$.

Toutefois, comme pour l'exercice 2009, les arrondissements de la Ville de Montréal ont été confrontés, en 2010, à l'application d'un plan d'amélioration de la situation financière, ce qui a réduit notre budget original de 351 000 \$.

Malgré cette contrainte et grâce à une gestion rigoureuse appliquée tout au cours de l'année 2010, nous avons pu terminer l'année avec un surplus de gestion de 3 604 000 \$, profitant, entre autres, de conditions climatiques favorables au niveau des chutes de neige.

Ce surplus de gestion s'explique aussi par les facteurs suivants :

Au chapitre des revenus, un écart significatif, principalement en regard des permis de construction, est à l'origine d'excédents dégagés tandis qu'une contribution pour fins de parcs est incluse dans le poste autres revenus.

Le montant inscrit au poste dotation budgétaire provient notamment des taxes foncières imposées annuellement par la Ville de Montréal ainsi que des sommes recueillies par la taxe spéciale d'arrondissement.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous avons enregistré des plus et des moins. Ainsi au niveau de la rémunération globale, aucune économie n'est à signaler en raison de coûts excédentaires assumés pour le poste de santé et sécurité au travail. Pour l'activité neige, des économies de plus d'un million de dollars sont à signaler dans la réalisation de notre surplus de gestion 2010. Se greffent aussi à la composition de ce surplus, des coûts moindres que budgétisés pour certains de nos services professionnels, techniques et autres. À titre d'exemple, des économies ont été réalisées en raison de crédits de tonnage et de coûts de l'essence reliés à l'activité matières résiduelles. Enfin, d'autres économies furent enregistrées au chapitre des dépenses de pièces et accessoires pour l'entretien et la réparation des bâtiments, matériel roulant, équipement et infrastructures municipales en raison de certains travaux priorités par l'arrondissement.

En regard des affectations, le montant de 207 000 \$ représente des acquisitions d'immobilisations financées à la suite de virements budgétaires en provenance des dépenses de fonctionnement et le montant de 163 000 \$ représente, quant à lui, notre remboursement au fonds de roulement et un montant à transférer à notre fonds de parcs et terrains de jeux dont le revenu est présenté précédemment au poste autres revenus.

Pour le surplus affecté de 831 000 \$, ce montant représente l'effet de la comptabilisation de notre appropriation de surplus, tel qu'établi au moment d'adopter le budget original 2010, ainsi que de nouvelles appropriations au surplus en cours d'année pour le financement de dépenses de fonctionnement.

Pour le poste correction – corporatif, il s'agit essentiellement d'ajustements de fin d'année considérés par le corporatif, à savoir principalement une subvention de revenu pour l'acquisition des livres de bibliothèques, suivi de corrections, dites générales (vente d'actifs) et particulières (libérations syndicales cols bleus, équité salariale, remboursement de dépenses pour mesure d'urgence, etc.)

L'attribution et l'utilisation de ces surplus par l'arrondissement de Verdun respectent la politique établie par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Arrondissement de Verdun

Exercice terminé le 31 décembre 2010

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	2010		2009
	Total		Total
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Transferts	175	20	12
Services rendus	3 310	3 775	3 393
Imposition de droits	733	842	371
Amendes et pénalités	57	61	54
Intérêts		7	2
Autres revenus		96	141
Dotation budgétaire	32 132	32 365	31 403
	36 407	37 166	35 376
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	5 298	4 816	4 629
Sécurité publique	878	913	921
Transport	12 139	11 051	10 912
Hygiène du milieu	5 428	4 363	4 551
Santé et bien-être	128	123	112
Aménagement, urbanisme et développement	1 910	2 248	1 780
Loisirs et culture	11 103	10 765	10 032
Frais de financement			
	36 884	34 279	32 937
Surplus (déficit) de l'exercice	(477)	2 887	2 439
Financement			
Remboursement de la dette à long terme			
Affectations			
Activités d'immobilisations		(207)	(577)
Surplus non affecté			
Surplus affecté	477	831	343
Réserves financières et fonds réservés		(163)	(195)
Montant à pourvoir dans le futur			
	477	461	(429)
Surplus de gestion selon budget modifié		3 348	2 010
Corrections - Corporatif		256	(160)
Surplus de gestion		3 604	1 850

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Volet protection

L'enveloppe du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Verdun était constituée en 2010 d'un montant initial de 4 039 000 \$ pour des projets de protection. En tenant compte du report des sommes non dépensées en 2009 de l'ordre de 1 674 000 \$, des sommes transférées des activités financières totalisant 2 087 000 \$, d'une subvention de 83 000 \$ et d'un remboursement par un tiers de 337 000 \$; l'arrondissement disposait donc en 2010, à des fins d'investissement, d'une enveloppe totale de 8 220 000 \$. De ce total, un montant de 5 053 000 \$ a été reporté à 2011.

S'ajoute aussi au même volet un montant de 2 303 000 \$ en provenance d'un budget corporatif mais duquel un montant de 1 975 000 \$ est reporté à 2011.

Ainsi, au nombre des principaux investissements réalisés en 2010, mentionnons :

• Programme d'amélioration des aires de jeux	1 167 000 \$
• Programme de réfection routière	806 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	644 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	456 000 \$
• Infrastructures (aqueduc/égout)	337 000 \$
• Autres	<u>85 000 \$</u>
	<u>3 495 000 \$</u>

Les sources de financement pour ces investissements de 2010 se détaillent de la façon suivante :

• Emprunt à la charge des citoyens de l'arrondissement, payable sur le compte de taxes de 2012, selon les directives corporatives	2 169 000 \$
• Emprunt à la charge de l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal	328 000 \$
• Budget de fonctionnement (transfert aux activités d'investissement) et appropriation de surplus	578 000 \$
• Autres sources	<u>420 000 \$</u>
	<u>3 495 000 \$</u>

Volet développement

S'ajoutent au précédent volet, les projets de développement pour un montant de 500 000 \$ en provenance d'un budget corporatif. En tenant compte aussi du report des sommes non dépensées en 2009, de l'ordre de 230 000 \$, l'arrondissement disposait d'un budget total de 730 000 \$. De cette somme, un montant de 133 000 \$ a été reporté à 2011.

Au nombre des principaux investissements réalisés en 2010, citons :

• Le parachèvement du boulevard Gaétan-Laberge	12 000 \$
• Les infrastructures de voirie	81 000 \$
• L'aménagement de la Pointe-Nord, quartier de L'Île-des-Sœurs	257 000 \$
• Une autre infrastructure – quartier de L'Île-des-Soeurs	<u>243 000 \$</u>
	<u>593 000 \$</u>

Les sources de financement de ces investissements de 2010 sont constituées d'emprunts à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

Autres projets

Aussi, un investissement destiné à l'amélioration du service d'eau de l'arrondissement, sous la responsabilité du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) a été réalisé en 2010. Des dépenses de l'ordre de 2 781 000 \$ ont été effectuées. La source de financement provient de la taxe spéciale relative à l'amélioration du service d'eau, introduite en 2004.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2011

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Montréal nous a octroyé une enveloppe budgétaire de 4 376 400 \$ au chapitre des revenus et de 36 512 400 \$ au chapitre des dépenses de fonctionnement pour l'année 2011.

Pour améliorer le niveau de services offerts à nos citoyens verdunois, il convient de mentionner que l'arrondissement a dû procéder à une affectation de surplus de 387 500 \$ et considérer le maintien de l'imposition d'une taxe locale spéciale pour un montant de 1 863 000 \$, ce qui porte notre budget pour nos dépenses de fonctionnement à 38 762 900 \$.

Les indications préliminaires de l'exercice en cours nous permettent de présenter l'évolution budgétaire suivante au 29 juillet 2011.

SOMMAIRE DE GESTION DES REVENUS ET DÉPENSES			
	BUDGET MODIFIÉ	PRÉVISION 2011	SURPLUS/(DÉFICIT) 2011
REVENUS	38 748 900 \$	38 571 900 \$	(177 000) \$
DÉPENSES	<u>41 606 500 \$</u>	<u>41 429 500 \$</u>	<u>177 000 \$</u>
	2 857 600 \$	2 857 600 \$	0
AFFECTATIONS	2 857 600 \$	2 857 600 \$	<u>0</u>
SURPLUS (DÉFICIT)	0 \$	0 \$	0 \$

Notre planification budgétaire établie à ce jour nous amène à présenter un résultat d'exercice sans surplus, ni déficit car l'orientation donnée est d'utiliser au maximum les surplus qui seront dégagés en cours d'année pour financer des dépenses de fonctionnement (ex : neige, salaire cols bleus à la suite de la nouvelle convention collective, etc.) et des dépenses d'immobilisations pour lesquelles le financement a présentement été pris à même les surplus accumulés.

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Volet protection

Nous prévoyons investir 11 830 000 \$ dans le volet protection du programme d'immobilisations 2011. Cet investissement inclut, entre autres, l'enveloppe du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Verdun de 2011 pour un montant de 4 412 000 \$, un report de 2010 de 7 028 000 \$, des montants transférés des activités financières totalisant 381 000 \$ et d'une contribution de 9 000 \$ d'un tiers.

Parmi les principaux investissements prévus :

• Réfection d'équipement et réaménagement de parcs et de berges	2 873 000 \$
• Programme de réfection routière	2 404 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	4 816 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	1 560 000 \$
• Autres	<u>177 000 \$</u>
	<u>11 830 000 \$</u>

Ces investissements seront financés par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement pour un montant de 7 449 000 \$ et un emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal pour un montant de 2 443 000 \$, de même que par le budget de fonctionnement pour un montant de 1 929 000 \$ et d'un financement autre de 9 000 \$.

Volet développement

Pour le volet développement, l'arrondissement de Verdun prévoit réaliser des investissements de 8 486 000 \$ rendus possible grâce au report de sommes non dépensées en 2010, soit un montant de 133 000 \$, ainsi qu'à une somme de 8 353 000 \$ dédiée au quartier de L'Île-des-Sœurs et qui provient du fonds d'investissement mis en place par la Ville de Montréal pour promouvoir le développement de grands projets.

Les principaux investissements à réaliser sont :

• L'aménagement de parcs et espaces verts	2 375 000 \$
• Des infrastructures de voirie	133 000 \$
• L'aménagement de la Pointe-Nord, quartier de L'Île-des-Sœurs	5 576 000 \$
• Divers	<u>402 000 \$</u>
	<u>8 486 000 \$</u>

La source de financement du volet développement est constituée d'emprunts à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

Autres projets

De plus, on prévoit dépenser 4 659 000 \$ pour l'amélioration du service d'eau de l'arrondissement dont le budget provient du fonds de l'eau et dont le financement demeure à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

L'arrondissement connaîtra en fin d'année 2011 les soldes qui pourront être transférés en 2012 pour les volets protection et développement selon le degré d'avancement des projets actuellement en cours. Cependant, selon une nouvelle directive émise avec les documents budgétaires 2012, les projets financés par du budget corporatif devront être engagés au cours de 2011 pour bénéficier d'un report automatique en 2012.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2012

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

C'est toujours dans un contexte de ressources financières limitées que la Ville de Montréal a établi l'enveloppe budgétaire préliminaire des arrondissements pour l'exercice 2012. Au niveau des revenus, notre enveloppe a été fixée à 4 376 400 \$ et celle de nos dépenses de fonctionnement à 36 654 100 \$, soit la même que celle de 2011 à laquelle se sont ajoutés une somme de 313 500 \$ reliée au fonds de développement ainsi que des ajustements additionnels totalisant une réduction de 3 500 \$. Toutefois, ce montant a par la suite été réduit de 168 300 \$ pour le chantier dotation ressources humaines.

Comme pour les années 2009, 2010 et 2011, une contrainte qui correspond environ aux coûts induits par les hausses salariales et par l'inflation des autres dépenses nous est demandée. Ces éléments représentent donc les contraintes financières auxquelles la Ville et les arrondissements sont confrontés : un déséquilibre entre les dépenses et les revenus qui ne cesse de s'accroître.

L'exercice budgétaire 2012 est en voie d'être finalisé et les résultats finaux seront présentés aux contribuables lors de l'adoption du budget le 17 octobre prochain. Or, l'enveloppe budgétaire qui nous fut dédiée s'avère, à priori, insuffisante pour assurer le maintien de l'ensemble des services de qualité que nous offrons aux citoyens de l'arrondissement de Verdun considérant la croissance de ses besoins. De plus, il faut considérer, tout comme pour 2010 et 2011 que des dépenses additionnelles doivent être soutenues pour des projets qui se continuent, tels que la patinoire réfrigérée de la Fondation des Canadiens pour l'enfance, le projet de la Maison intergénérationnelle, des coûts pour l'animation à la Maison Nivard-De Saint-Dizier et, enfin, des coûts pour Montréal complètement cirque.

Conséquemment, comme par les années précédentes, l'arrondissement de Verdun procédera à une affectation de surplus et maintiendra l'imposition d'une taxe locale spéciale pour équilibrer le budget 2012.

Enfin, il y a lieu de signaler que le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière le 15 septembre 2010 est entré en vigueur pour les années 2011, 2012 et 2013. 2012 constituant la deuxième année d'application de l'étalement dudit rôle.

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014 fixé par la Ville de Montréal à 10 818 000 \$ a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 6 septembre 2011.

ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Mentionnons que l'arrondissement de Verdun adoptera son budget de fonctionnement 2012 lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement devant avoir lieu le 17 octobre 2011.

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES CONSEILLERS QUI OCCUPENT UN POSTE PARTICULIER AU SEIN DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Pour le maire suppléant :	135 \$/mois
Pour les présidents de commission :	2 069 \$/année

Il n'y a aucune allocation de dépenses en lien avec ces postes.

De plus, chacun des conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun bénéficie d'une rémunération additionnelle de 6 846 \$ par année.

Ces rémunérations additionnelles sont conformes au règlement et à la loi.

CONTRATS

LISTE DES CONTRATS

Tel que requis par l'article 144,7 de la Charte de la Ville de Montréal, la division des ressources financières de l'arrondissement a dressé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant. Tous ces contrats pour la période du 17 septembre 2010 au 13 septembre 2011 inclusivement ont été approuvés par le conseil d'arrondissement ou le seront lors de l'assemblée du 4 octobre 2011 pour les contrats émis depuis la précédente assemblée.

CONCLUSION

Encore cette année, nous sommes fiers du bilan que nous présentons sur la situation financière de l'arrondissement. Un bilan qui témoigne, une fois de plus, de l'énergie consacrée par une équipe de conseillers et de gestionnaires hautement compétents.

Cette performance s'appuie sur des décisions qui, je l'avoue, ne sont pas toujours faciles à prendre mais dont le but ultime est de continuer à donner le meilleur service possible à la population.

Tout comme nous l'avons fait au cours des années précédentes, nous devons continuer d'exercer une gestion très serrée pour faire face aux nombreuses contraintes, tant budgétaires qu'administratives, que nous impose la Ville de Montréal pour atteindre l'objectif de réduction des dépenses qu'elle s'est fixée. Nous devons donc, encore cette année, continuer à faire « plus » avec « moins »! Je réitère néanmoins que les décisions que mes collègues et moi avons prises nous permettent d'affirmer que Verdun est en excellente santé financière.

Je compte sur la collaboration de tous et chacun pour continuer à faire de Verdun un arrondissement exceptionnel où il fait bon vivre et vous remercie de votre attention.

Présenté par le Maire de l'arrondissement de Verdun
et membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique
M. Claude Trudel
Le 4 octobre 2011